

au début et compte tenu de l'objectif d'environ 1 milliard de dollars que nous nous sommes fixé, nous avons dû insister pour qu'il y ait réduction des années-hommes au risque même d'incommoder le public. Mon sous-ministre a écrit aux sous-ministres et aux chefs des organismes les enjoignant de prendre des mesures visant à réduire les dépenses de voyages et d'experts-conseils au cours de la présente année financière. Cette lettre porte sur les dépenses qui ne sont pas essentielles à l'efficacité permanente des programmes.

Nous savons que plusieurs millions de dollars seront économisés à ce chapitre, et nous prendrons les dispositions pour que l'ordonnance soit respectée, mais nous n'avons pas voulu établir dans cet exposé un montant précis, parce que cela aurait été peut-être un peu induire la Chambre en erreur puisqu'il est très difficile de donner un chiffre exact mais cela mettra en cause plusieurs millions de dollars.

En ce qui touche aux programmes d'emploi direct, les honorables députés se souviendront du fait que le discours du budget faisait mention de 25 millions de dollars pour le financement des travaux fédéraux à forte proportion de main-d'œuvre au cours des deux prochaines années. Cela a déjà été adopté dans le cadre d'un ensemble de mesures visant à combattre le chômage; comme auparavant, cela relève de l'administration de mon ministère.

Nous nous proposons de demander aux ministères de fournir des détails sur les travaux qui doivent être faits dans les domaines où le chômage est le plus grave. Ils devront proposer des projets qui peuvent être commencés rapidement, sont conformes aux objectifs de programme et ne comportent à peu près pas d'investissement afin d'assurer que les fonds disponibles produisent le nombre maximum d'emplois de la façon la plus directe.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable ministre, mais le temps qui lui était alloué est maintenant écoulé.

[Traduction]

Des voix: Continuez.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le ministre termine ses observations?

Des voix: D'accord.

M. Chrétien: Madame l'Orateur, je remercie les députés de leur obligeance. J'aimerais traiter brièvement des négociations collectives dans la Fonction publique. Il y aura bientôt un an que j'ai été nommé président du Conseil du Trésor. Depuis lors, je crois avoir établi des relations de travail très saines avec nombre des chefs syndicaux de la Fonction publique. Ce sont des négociateurs fermes, acharnés, mais ils sont raisonnables. Ils comprennent que l'inflation fait autant de tort à leurs membres qu'à quiconque. Je sais qu'ils sont disposés à collaborer avec le gouvernement dans l'application de sa politique de modération.

Je puis vous donner l'assurance que tous les secteurs de l'économie devront supporter le fardeau de la lutte contre l'inflation. Le gouvernement n'a pas l'intention de l'imposer uniquement aux fonctionnaires; voilà pourquoi le ministre des Finances (M. Turner) a réitéré la politique gouvernementale de longue date selon laquelle on paiera aux fonctionnaires des salaires comparables à ceux que touchent les autres travailleurs canadiens occupant des postes semblables. Cette politique de comparabilité, garan-

Budget—M. Chrétien

tira que tous les travailleurs recevront un traitement comparable et qu'ils porteront un fardeau égal.

Dès qu'il y a négociation d'un contrat, les syndicats et la direction ont chacun leur opinion, mais si les négociateurs d'un côté et de l'autre y mettent du leur, ils peuvent presque toujours parvenir à un accord sans recourir à la grève. En fait, depuis l'introduction de la négociation collective à la Fonction publique en 1967, il n'y a eu que neuf grèves légales. On a signé 325 conventions collectives sans grèves. Le nombre de jours-hommes perdus en raison de grèves légales et illégales à la Fonction publique fédérale représente 0.238 p. 100 du total du temps de travail selon nos évaluations, alors que le nombre de jours-hommes perdus pour cause de grève en dehors de la Fonction publique représente 0.35 p. 100 de ce total. Nous faisons donc 50 p. 100 de mieux que l'ensemble de la population active. C'est une belle performance, et c'est le signe d'une attitude raisonnable de la part des deux parties aux négociations. Je suis persuadé que nous pouvons continuer à faire aussi bien même si la situation économique se détériore.

Il arrive parfois qu'une grève soit l'aboutissement de négociations menées de bonne foi mais qui débouchent sur une impasse. Je tiens à affirmer qu'en pareil cas, le gouvernement est prêt à accepter une grève plutôt que de régler la question de manière irresponsable. J'espère que les Canadiens sont eux-mêmes prêts à accepter les inconvénients d'une telle éventualité. Toutefois, la grève est plus généralement l'expression d'une rupture des communications entre syndicat et direction. J'ai moi-même de fréquents contacts avec des dirigeants syndicaux de la Fonction publique pour affermir précisément ce processus de communication. Ces rencontres ont pour but d'amener les responsables de part et d'autre à mieux comprendre nos problèmes, à cerner les questions susceptibles de créer des affrontements et à les résoudre. Je puis assurer à la Chambre que les syndicats et le Conseil du Trésor font tout leur possible pour éviter des situations engendrant des grèves réellement inutiles. A l'avenir, j'entends être très ferme, mais raisonnable, à la table de négociation. J'ai toutes les raisons de croire que l'autre partie fera de même.

● (1610)

On critiquera ces réductions comme étant inutilement dures. Ce sont ceux qui disent généralement que le gouvernement dépense trop qui les critiqueront. Madame l'Orateur, nous avons décidé qu'une modération s'imposait. Pour qu'il y ait modération, il faut réduire les dépenses prévues. Nos détracteurs disent que nous devrions couper ailleurs. «Ailleurs», ce n'est pas suffisant. Je devais couper quelque part, je l'ai fait. J'espère que ces renseignements satisferont la Chambre. Pour plus de précision encore, j'aimerais, avec la permission de la Chambre, déposer deux tableaux, l'un en anglais, l'autre en français, où figurent les noms de chaque ministère touché, de même que les sommes qu'ils devront couper, inscrites sous diverses rubriques: immobilisations, subventions et contributions et dépenses non budgétaires.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): D'accord?

Des voix: D'accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, madame l'Orateur. Je crois que le ministre a seulement demandé à déposer ces documents. Demanderait-il également qu'ils soient annexés au hansard, pour que nous puissions tous les voir?